

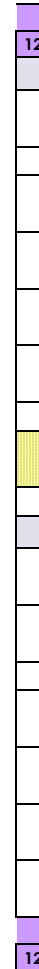
Echéancier de mise en oeuvre

	2011												2012												2013												2014												2015																																																														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11																																																				
1. Gestion des bâtiments																																																																																																															
Définir les priorités en termes de rénovation du bâti touristique																																																																																																															
Réorienter le PMNH																																																																																																															
Inciter les hôteliers à rénover les équipements pour une meilleure efficacité énergétique																																																																																																															
Allouer des budgets complémentaires pour le contrôle des établissements sur le respect de la législation sur l'eau																																																																																																															
Former le personnel touristique à l'utilisation rationnelle des ressources																																																																																																															
Établir les principes architecturaux applicables aux bâtiment touristiques																																																																																																															
Faire évoluer l'écolabel tunisien																																																																																																															
Assurer l'accompagnement qualifié des professionnels du tourisme pour la construction/ rénovation																																																																																																															
Faire évoluer les normes de construction																																																																																																															
2. Aménagement touristique																																																																																																															
Établir les principes urbanistiques applicables aux stations touristiques																																																																																																															
Préparer l'adaptation des zones touristiques littorales existantes																																																																																																															
Réviser les projets de stations littorales																																																																																																															
Modifier les règles d'urbanisme pour prendre en compte l'élévation accélérée du niveau de la mer																																																																																																															
Modifier les règles d'urbanisme pour prendre en compte les îlots de chaleur																																																																																																															
Renforcer les critères de ressource en eau (long terme) dans la planification des sites touristiques																																																																																																															
Établir un comité transversal entre MARH et MT sur la gestion de l'eau pour le tourisme																																																																																																															

Echéancier de mise en oeuvre



Echéancier de mise en oeuvre



Echéancier de mise en oeuvre

